

et vin, et que à faulte de solde, les soldats qui y sont se pouvant desbander, comme desjà plusieurs ont faict, ladicte ville demeureroit à la mercy de l'ennemy qui est proche, vous plaira, Monseigneur, donner mandement et assignation aux suppliants sur les deniers du sel de Chasteauneuf, de Mornas, ou sur la quantité de sel, telle que bon vous semblera, pour le paiement des compagnies estant en ladicte ville, jusques en ladicte cueillette des fruicts prochains seulement, pour leur donner moïen de s'entretenir à ce que leur sera nécessaire, outre le pain, vin que les suppliants offrent leur fournir, et par ce moïen le Daulphiné sera garny d'un bon et seur rempart, soullagé de plusieurs foulles et despences, et les suppliants, jouissant de leurs biens, dont ils ont esté longuement spoliés, qui sont tenus prier Dieu pour l'augmentation de ses grâces en vous protecteur et deffenseur des pauvres opprimés.

*L. Constance.*

(Réponse.) — Mémoire au sieur de St Aulban pour donner advis, et après ceste, par nous pourveu à la présente requeste ainsy qu'il appartiendra par raison.

Faict à Vallon XII<sup>e</sup> d'apvril 1563.

*Crussol.*

---

VI

*Guillaume I<sup>er</sup> de Nassau, Prince d'Orange,  
à M. de St-Aulban*

(Copie du temps. Archives municipales d'Orange, EE, liasse 17.)

Monsieur de St-Aulban, j'ay receu vos lettres du huict de juillet et entendu le contenu d'icelles, estant bien marry de la ruyne et désolation de ma cité et principaulté d'Orenges et des pouvretés misérables auxquelles mes pouvres subjects sont tum-bés; comme les porteurs de ceste vous en feront relation, par les quels j'escripts à mes subjects, ce que me semble pouvoir le temps comporter, vous merciant de la peyne qu'avez prins pour la conservation d'iceulx, vous priant y vouloir continuer et tenir la main, que mes subjects d'Orenges vivent en toute tranquillité et repos les ungs avec les aultres, et que les absents et fugitifs y retournent et soyent rappelés, et soyt faicte restitution de leurs

biens, sellon les dictes ordonnances que je vous envoye et à ceulx de mon conseil, lesquelles je vous prie et requiers voulloir faire publier et observer de ma part, et d'assister ceux de mon conseil, que droict et justice soit faict, tant à ceulx d'une relligion que d'autre, sans part ou faveur ou respect de quelle religion qu'ils soyent. Au surplus, pour le sollaigement de mesdicts subjects, retenir si peu de gens de guerre pour la garde de ma ville et chasteau d'Orenge qu'il sera possible, et que ce soyent plus tost citoyens d'Orenge que aultres, si faire se peult, le tout jusques à ce que y aurons envoyé nos commis et depputés, par les quels vous entendrez plus amplement ma volonté, tellement que j'espère avoir occasion de contentement, outre que je suis prest vous faire toute amitié quand me voudrez employer. Je me recomande à vostre bonne grâce et prie Dieu de vous donner, Mons<sup>r</sup> de St-Aulban, saincte et longue vie.

De Bruxelles XXVI<sup>e</sup> jour d'aoust 1563.

V<sup>re</sup> bien bon amy, Guill<sup>e</sup> de Nassau.

Collationné sur l'original le 23 sept. 1563.

(Signé) Dilly.

---

## VII

### *Lettres patentes de S. E. Guillaume de Nassau, Prince d'Orange.*

(En tête des ordonnances pour régler la justice dans la principauté d'Orange. — Imprimées à Lyon, 1567, à *la Salamandre.*)

Guillaume par la grâce de Dieu prince d'Orenge, comte de Nassau, etc., etc. A nos amés et féaux, président et gens tenants nostre Cour de parlement audict Orenge, salut. Comme depuis nostre advénement à la dicte principauté, nous ayons tousjours singulièrement désiré y faire vivre nos subjects en repos et tranquillité, les bons y estans favorablement entretenus et maintenus, et les mauvais retirés de leurs maux, punis et chastés par le moyen principalement de saintes et équitables loix : et de tant que nous aurions esté empeschés satisfaire à nostre dicte bonne volonté et désir, tant pour raison des guerres passées, durant les quelles aurions esté discontinués en la jouissance de nostre dicte principauté, que aussy pour autres causes légitimes